



Préparez-vous : L'avenir de la présentation de l'information sur les facteurs ESG au Canada

Récemment, beaucoup d'attention a été portée à la date à laquelle les autorités de réglementation et les organismes de normalisation (les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la Securities and Exchange Commission [SEC], l'Union européenne (UE) et l'International Sustainability Standards Board (ISSB)) étaient susceptibles de finaliser les exigences relatives à la présentation de l'information sur les facteurs ESG. Pour le moment, la présentation de cette information demeure surtout un processus volontaire, bien qu'il soit important de noter que presque toutes les sociétés ouvertes au Canada produisent déjà des rapports externes sur les facteurs ESG. En effet, des parties prenantes clés — investisseurs, prêteurs, employés, clients, etc. — ont déjà commencé à intégrer ces facteurs à leurs processus décisionnels. Certains investisseurs, notamment l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et BlackRock, ont déclaré publiquement leur volonté de rompre des ententes si les entités potentielles n'atteignent pas les objectifs liés aux facteurs ESG ou ne prennent pas ces objectifs au sérieux. En raison de l'accroissement des attentes, les entreprises réfléchissent non seulement à l'information qu'elles doivent présenter, mais aussi à la manière dont elles doivent présenter cette information, et aux personnes qui s'en occuperont et qui superviseront le tout. Selon nous, les comités d'audit et les fonctions finance devraient jouer (et joueront) un rôle central dans ce processus, et ce pour trois raisons :

1

Alors que de plus en plus de parties prenantes portent attention à ce sujet, les risques liés à la présentation de l'information augmentent.

Bien que cela puisse paraître évident, la différence entre la divulgation volontaire et obligatoire est importante en raison de la rigueur accrue souvent associée à la divulgation obligatoire (contrôles internes, certifications de gestion, audits internes et externes, etc.). Cette rigueur est amplifiée en raison du nombre croissant de problèmes qui peuvent survenir. Aux États-Unis, la Climate and ESG Task Force de la SEC, qui fait partie de la Division of Enforcement, a déjà mis à l'amende de nombreuses banques renommées pour ne pas avoir respecté les politiques et procédures, et avoir fourni des déclarations erronées ou omises des renseignements en lien avec les investissements ESG et les

rapports connexes. Des amendes semblables ont été imposées à des entreprises d'autres secteurs, notamment ceux des mines, de l'automobile et des produits de consommation. Au Canada, le Bureau de la concurrence commence à donner des amendes pour « écoblanchiment ». Récemment, il a mis à l'amende une importante entreprise de café qui avait fait de fausses déclarations sur le caractère recyclable de ses capsules de café. Bien que les pénalités financières soient élevées (les amendes s'élèvent habituellement à des millions de dollars), la gravité et les conséquences prolongées pour la marque, la réputation et, en fin de compte, la valeur de l'entreprise sont encore plus préoccupantes.

2

La prise en charge par le comité d'audit et la fonction finance favorise naturellement la création de synergies et d'avantages.

À l'heure actuelle, la responsabilité de la présentation de l'information sur les changements climatiques et le développement durable varie grandement, non seulement pour les cadres (directeur financier, directeur juridique, responsable des relations avec les investisseurs, etc.), mais aussi pour les comités du conseil d'administration responsables de superviser ce processus (comité sur le développement durable, comité sur la rémunération, comité de gouvernance, etc.). Nous avons quelques bonnes raisons de croire que cette responsabilité pourrait être transférée au comité d'audit et à la fonction finance au fil du temps, notamment :

- un des principaux rôles actuels du comité d'audit est de superviser la présentation de l'information financière, l'audit et les contrôles internes (en d'autres termes, d'assurer la fiabilité des rapports externes);
- en leur transférant cette responsabilité, l'entreprise peut accélérer la présentation de l'information en tirant parti de l'infrastructure, des processus et des systèmes de gouvernance et de contrôle qui existent déjà au sein de la fonction finance, plutôt que de créer ceux-ci séparément ailleurs dans l'organisation; et
- la présentation de l'information sur les facteurs ESG et les rapports financiers sont inextricablement liés, alors il est plus

pertinent d'intégrer la présentation de l'information dans une fonction unique plutôt que d'effectuer un rapprochement entre plusieurs fonctions.

Cette dernière raison est particulièrement importante, à tel point que les autorités de réglementation prudentielles, des valeurs mobilières et d'audit (y compris l'ACVM, le Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF] et le Conseil canadien sur la reddition de comptes [CCRC]) ont récemment mis l'accent sur celle-ci. Leur principal objectif est de comprendre comment les engagements et les estimations en lien avec les facteurs ESG cadrent avec les hypothèses qui sous-tendent les estimations financières, par exemple les évaluations du goodwill et de la dépréciation. Ce lien entre ces éléments est aussi ce qui a amené la SEC à inclure dans ses propositions concernant l'information à divulguer sur les changements climatiques l'ajout de notes dans les états financiers audités au sujet des répercussions des risques liés aux changements climatiques, l'obligation de désigner un expert des risques liés aux changements climatiques au sein du conseil d'administration et des exigences d'attestation pour la présentation d'information liée aux changements climatiques qui correspondent à ce qui est actuellement exigé pour les états financiers et les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

3

La présentation de l'information, les contrôles internes et l'audit sont des compétences importantes.

Bien que la majorité des comités d'audit et des fonctions finance n'aient pas d'expertise sur les facteurs ESG, on peut affirmer la même chose sur le plan de l'évaluation, de l'impôt et des systèmes, entre autres. De même, les experts dans ces domaines ont rarement des compétences dans les domaines de l'audit, des contrôles internes et de la présentation de l'information (et ils cherchent rarement à acquérir ces compétences). Plutôt que de confier l'ensemble des processus liés à la collecte, à la compilation, au contrôle et à la présentation de l'information aux experts en facteurs ESG, ces derniers peuvent contribuer, à titre de spécialistes, à la responsabilité et à la supervision de la présentation de l'information sur les facteurs ESG. Après tout, pour être fiable, l'information présentée doit être aussi importante que la méthode utilisée pour présenter cette information. Comprendre les cadres, les exigences, les contrôles internes et la gouvernance, entre autres, est essentiel à la présentation d'information de grande qualité. Aujourd'hui, les entreprises doivent faire un choix : reproduire ces exigences dans la fonction ESG ou faire appel à des experts ESG en dirigeant la présentation de l'information là où ces exigences existent

déjà (notamment la fonction finance). Lors de mises en œuvre précédentes, comme les normes Sarbanes-Oxley et les Normes internationales d'information financière (IFRS), les entreprises ont eu plusieurs années après leur entrée en vigueur pour se conformer, mais dans le cas présent, de nombreuses entreprises ont déjà commencé à divulguer de l'information de manière volontaire. En outre, dans certains cas, les exigences (sur le point d'être finalisées) imposent de nouvelles divulgations dès l'année suivant leur entrée en vigueur, ce qui accorde peu de temps pour maîtriser, par exemple, les données, les systèmes, les processus et les contrôles. En bref, étant donné les délais serrés de mise en œuvre et le fait que les entreprises sont déjà tenues responsables de la présentation de l'information, une évolution rapide doit avoir lieu. Une voie possible est l'utilisation du comité d'audit et de la fonction finance, car ces derniers, en plus de jouer actuellement un rôle dans la production et la vérification de la fiabilité des rapports externes, permettraient à ceux et celles qui ont des connaissances sur les facteurs ESG de se concentrer sur des aspects que d'autres ne maîtrisent pas.

Tenez-vous au fait de la présentation et de la divulgation de l'information relative aux facteurs ESG sur la page suivante :

[Rapport et présentation de l'information sur les facteurs ESG | Deloitte Canada.](#)

Contactez nous::

Nura Taef

Associée
Audit et Services-conseils en audit
416-874-3324
ntaef@deloitte.ca

Chris Wood

Associé
Audit et Services-conseils en audit
416-354-0602
chrwood@deloitte.ca

Livia Arrigoni

Associée
Conseils en gestion des risques
514-393-6773
larrigoni@deloitte.ca